

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 Mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit du mois de Mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de BASSENS, convoqué par le Maire le 22 Mai 2013 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. TURON, Maire, en session
ordinaire.

Présents : M. TURON Maire, M. HIBON, Mmes PRIOL, MAESTRO, M. THOMAS, Mme LAVERY,
M. DORNIAS, Mme BOIS, M. GILLET Adjoints, Mmes ALEU, PERET, M. BOUC, Mmes NOEL,
LACONDEMINE, Mrs MONTACIE, ERB, Mmes ROUQUIE, SERVANTY, SOULEYREAU,
CAZORLA DE FELICE, M. RUBIO Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration

M. BONIN à Mme LACONDEMINE - le 27 Mai 2013
M.VELISKA à Mme MAESTRO - le 27 Mai 2013
M.HARDY à Mme SOULEYREAU - le 27 mai 2013

Absents :

M.RAYMOND
Mme CAID
M.COUSIN

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément
aux dispositions de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour remplir
les fonctions de **secrétaire de séance** : Mme LACONDEMINE.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 3
Suffrages exprimés : 24

Point 15 - Agenda 21 - Approbation de la stratégie de développement durable et du plan d'action.

Mme BOIS présente l'avancée du projet de développement durable.

Engagé en juin 2005 par une délibération du conseil municipal, l'Agenda 21 arrive
aujourd'hui dans sa seconde génération.

Pour rappel, un diagnostic du territoire, élaboré de mars 2006 à janvier 2007,
avait permis de partager avec tous les acteurs du territoire leurs visions, afin de
dégager ensemble les points forts et les axes d'amélioration de la commune. Ce
diagnostic a été réactualisé par une personne en stage à la mission Agenda 21
durant l'été 2011.

A partir de celui-ci, les nouveaux enjeux du territoire ont été dégagés, dans le
cadre d'une démarche participative menée avec les élus et le groupe citoyen 21
entre septembre 2011 et juillet 2012. Ces enjeux partagés collectivement et
déclinés en trois axes et neuf objectifs, représentent les défis que la commune
s'engage à relever pour poursuivre la dynamique vers un développement durable
du territoire :

Responsable de service : *wel*

Directeur Général :

Directrice de Cabinet :

Axe 1 - Bassens - Territoire attractif, responsable et porteur d'innovation

Favoriser un développement équilibré et raisonné du territoire en assurant les ressources de demain.

- Objectif 1 : Favoriser et valoriser la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) pour une économie d'avenir, respectueuse de l'environnement, productrice de richesses et solidaire.
- Objectif 2 : Participer à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre en favorisant la diminution de la consommation d'énergie et la multimodalité dans les déplacements (volet climat).
- Objectif 3 : Aménager durablement le territoire.
- Objectif 4 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel.

Axe 2 - Bassens - Territoire solidaire et dynamique

Anticiper et répondre aux transformations sociales et démographiques, en favorisant le bien-être des habitants.

- Objectif 5 : Lutter contre les formes d'exclusions et les discriminations et renforcer la cohésion sociale.
- Objectif 6 : Accompagner, éduquer, promouvoir une culture partagée du développement durable et de l'écocitoyenneté pour une responsabilisation de chaque acteur.
- Objectif 7 : Engager une démarche de promotion de la santé dans le cadre du schéma local de santé.

Axe 3 - Bassens - Collectivité exemplaire et coopérative

Renforcer l'exemplarité et affirmer la responsabilité et la coopération de Bassens à l'échelle supra communale.

- Objectif 8 : Développer des modes de consommation internes responsables et promouvoir l'écocitoyenneté au sein des services municipaux.
- Objectif 9 : Développer les coopérations et la gouvernance locale au plus près des enjeux de développement durable et du territoire.

Cette nouvelle stratégie de développement durable répond à trois enjeux majeurs :

- renforcer le caractère intégré du projet au sein de la collectivité et inscrire la démarche dans son environnement inter et supra-communal,
- améliorer l'efficacité de la gouvernance, notamment par le biais du groupe citoyen 21 et par une démarche évaluative concertée,
- inscrire la progression et l'évolution du projet communal de développement durable vers des actions structurantes du territoire telles que le Plan de Déplacements Inter-Entreprises ou la rénovation durable des quartiers nord de la commune.

Le programme d'actions est, quant à lui, le résultat d'un travail partenarial. Les travaux des services municipaux ont permis de recenser les actions actuellement en cours ou en projet, complétées par les pistes de travail mises en exergue par les habitants à l'occasion du forum Agenda 21 participatif du 20 avril 2013. L'ensemble de ce travail constitue le nouveau programme d'actions Agenda 21 et

engage la commune, ainsi que les acteurs inscrits dans cette démarche, pour la période 2012-2016. Les actions proposées touchent l'ensemble des finalités et des principes clefs de la Stratégie Nationale de Développement Durable.

Cette déclinaison opérationnelle de l'Agenda 21 doit être réalisable et évolutive annuellement. Le programme d'actions n'est donc pas figé, c'est une « version 1 » qui sera actualisée chaque année. Ce choix doit permettre de répondre à l'application du principe d'amélioration continue, mais également d'intégrer de nouveaux acteurs au projet territorial de développement durable. L'ambition donnée à travers ce projet est de multiplier les porteurs d'initiatives, pour permettre une appropriation et une prise de conscience de responsabilité écologique par tous. Ce plan fera l'objet d'une évaluation annuelle et un comité évaluatif sera constitué.

La stratégie de développement durable et son programme d'actions ont été validés lors du comité de pilotage du 30 avril 2013 et sont aujourd'hui soumis pour validation.

Mme BOIS propose au Conseil Municipal de valider la nouvelle stratégie de développement durable ainsi que le programme d'actions Agenda 21 (version 1) pour la période 2012 - 2016.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu le projet qui lui est soumis,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la nouvelle stratégie de développement durable 2012 - 2016 et le plan d'actions (version 1).

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Jean-Pierre TURON

